

Réglementation de la formation dans la fonction publique

Maîtriser les différents dispositifs de formation et les nouvelles mesures issues du décret du 22 juillet 2022



Objectifs

- Identifier les enjeux et finalités de la formation professionnelle
- Maîtriser les différents dispositifs de formation tout au long de la vie dans la fonction publique
- Faire le point sur les mesures introduites par le décret du 22 juillet 2022
- Suivre ses obligations en matière de formation professionnelle



Public

Responsables et gestionnaires de formation, Responsables RH



Prérequis

Aucun



Durée

1 jour



Prix

750 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Une formation pratique et opérationnelle pour maîtriser toute la réglementation
- Formation intégrant les nouveaux dispositifs introduits par le décret du 22 juillet 2022
- Quiz de validation des acquis et cas pratique

La formation intégrera les nouveaux dispositifs introduits par le décret du 22 juillet 2022 et l'arrêté du 1^{er} août 2023

Identifier les enjeux et l'environnement de la formation professionnelle

- Finalités, enjeux et rôle de la formation dans la fonction publique
- Les sources juridiques de la formation professionnelle
- Les outils RH au service de la formation (plan de formation, règlement de formation, fiche de poste, entretien professionnel, référentiel de formation...)

Les différents dispositifs de formation tout au long de la vie : les dispositifs communs aux trois versants de la fonction publique (état, territoriale, hospitalière)

- La préparation aux examens et concours : bénéficiaires, modalités, finalités
- Le congé de formation professionnelle : objectifs, modalités et procédure, conditions d'accès, rémunération des agents...
- Le bilan de compétences : finalités, démarche, modalités
- La validation des acquis de l'expérience : finalités, démarche, modalités
- La période de professionnalisation : finalités, démarche, modalités (Etat et hospitalière)
- Le congé de transition professionnelle : finalités, démarche, modalités
- Décret du 22 juillet 2022 :
 - les catégories d'agents dont le droit à la formation est renforcé, la mise en œuvre de ces droits renforcés à la formation, les formations concernées par l'accès prioritaire ou de plein droit
 - l'accompagnement de l'évolution professionnelle des agents : le document de formalisation de l'offre d'accompagnement, la période d'immersion professionnelle, le plan individuel de développement des compétences, le bilan de parcours professionnel



QUIZ

Tester ses connaissances sur la réglementation et les dispositifs de formation professionnelle

Zoom sur le compte personnel d'activité dans la fonction publique (CPA) et le compte personnel de formation (CPF) : Réglementation et enjeux

- Le compte d'engagement citoyen (CEC) : activités concernées, droits acquis, modalités de mise en œuvre
- Le compte personnel de formation (CPF) : bénéficiaires, modalités d'alimentation, calcul des droits, les formations et dispositifs éligibles

En intra la formation s'adaptera à la typologie de fonction publique de l'établissement

Les dispositifs propres à la fonction publique d'état

- La formation statutaire
- La formation professionnelle continue : adaptation immédiate à son poste de travail, Adaptation à l'évolution prévisible des métiers, Développement de ses qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications

Les dispositifs propres à la fonction publique territoriale

- La formation d'intégration
- La formation de professionnalisation
- La formation à la lutte contre l'illettrisme
- La formation diplômante ou qualifiante
- La formation de perfectionnement

Les dispositifs propres à la fonction publique hospitalière

- La formation professionnelle initiale
- L'adaptation immédiate au poste de travail (a), l'adaptation à l'évolution prévisible des emplois (b), le développement des connaissances ou compétences et l'acquisition de nouvelles (c)
- Les études promotionnelles
- Le développement professionnel continue (DPC)



CAS PRATIQUE

Mettre en œuvre le décret du 22 juillet 2022

Élaboration d'une grille synthétique présentant les différents dispositifs